



Edition n°169/janvier-mai 2022

SOMMAIRE

LE MOT DE LA SYNDIQUE	2
L'ASSEMBLEE COMMUNALE DU 10 MAI 2022.....	3
COMMENTAIRES SUR L'ORDRE DU JOUR.....	3
RECAPITULATIF DES COMPTES DES INVESTISSEMENTS.....	4
RECAPITULATIF DES COMPTES DE RESULTATS.....	4
RAPPORT DE L'ORGANE DE REVISION SUR LES COMPTES ANNUELS 2021.....	5
LES PRINCIPAUX TRAVAUX DU CONSEIL COMMUNAL	8
LES PROJETS TERMINES ET EN COURS	8
INFORMATIONS GENERALES	10
RECOLTE DES OBJETS ENCOMBRANTS ET DE LA FERRAILLE	10
ENTRETIEN DES CONDUITES PRIVEES.....	11
RAPPELS CONCERNANT LES HAIES ET PLANTATIONS	11
RAPPELS CONCERNANT LES CLOTURES.....	12
CONTROLE DES BATIMENTS	12
LA VIE DE LA COMMUNE	13
FERMETURE ET VACANCES DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE	13
FETE NATIONALE 2022.....	13
INFORMATION SUR L'UTILISATION DU DEFIBRILLATEUR.....	13
LES NOUVEAUX HABITANTS	14
INFORMATIONS AUX TIREURS ASTREINTS AUX TIRS OBLIGATOIRES.....	14
SONDAGE SERVICE ENFANCE ET JEUNESSE (SEJ)	15
LES PETITES ANNONCES	16
NETTOYAGES D'ETE.....	16
ACCUEIL EXTRASCOLAIRE « FOURMI'Z » - INSCRIPTION POUR LA RENTREE 2022-2023.....	16
ACCUEIL EXTRASCOLAIRE « LE P'TIT BONHEUR » - VACANCES SCOLAIRES.....	16
IPSO – INSERTION PROFESSIONNELLE DE SARINE-OUEST	17
PUERICULTURE ET CONSULTATIONS PARENTS-ENFANTS.....	18
CROIX-ROUGE FRIBOURGEOISE – ATELIERS-ECHANGES PETITE ENFANCE 2022.....	18
LA BIBLIOTHEQUE REGIONALE D'AVRY	19
LE LOOPING - ACTIVITES	20
BON A SAVOIR	21
FAMIYA – SERVICE DE GARDE D'ENFANTS	21
PROGRAMME BATIMENTS FRIBOURG	21
CARTE-CULTURE.....	22
PEDIBUS.....	22
CHRONIQUE FORESTIERE ANNUELLE	23
ECO SIGNATURE - RESEAU ECOLOGIQUE.....	24
SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT - LAISSE LA NATURE FAIRE SA LOI ET ADMIRE LE RESULTAT	25
CIAO.CH	25
PROCH-ECOUTE	26
SANTEPSY.CH.....	26
MANIFESTATIONS	27
DATES DES MANIFESTATIONS.....	27

Le mot de la syndique

Chers concitoyennes et concitoyens,

Les nombreuses cyberattaques subies récemment par les entreprises ou institutions n'engendrent pas les mêmes conséquences dramatiques que le celle de la Russie en Ukraine, mais posent à ces dernières, toujours un gros problème de gestion, d'organisation et de coûts.

De nombreuses alertes sont faites par les entreprises informatiques, spécialisées ou non, mais toutes conscientes de la limite de cette technologie et des outils qui en dépendent. Et ce n'est pas APRES l'attaque, mais bien en amont que se trouvent les failles, soit souvent, entre l'écran et la chaise : l'utilisateur ! la meilleure défense étant la prévention et la sensibilisation des utilisateurs.

Chacun connaît les spams, mais le piratage des comptes, l'usurpation du nom de domaine ou d'identité, les ransomware sont les principales sources d'exfiltration de données. Rien n'est parfait, mais nous nous efforçons, collaborateurs et conseillers communaux de veiller, accompagnés et conseillés par nos partenaires IT, à la meilleure utilisation possible de ces outils indispensables aujourd'hui, et sans lesquels il devient difficile de travailler.

Les projets de digitalisation des administrations publiques, comme celle des communes fribourgeoises avancent à grands pas. Ainsi la QR facture sera mise en service dès la fin de cette année. La plateforme cantonale EDEMENAGEMENT, les nouveaux services DIGIFR permettront encore plus d'interactions pour nos démarches officielles ou demandes de documents. La mise en place sera alors en lien avec l'intérêt des utilisateurs, mais surtout en fonction des coûts générés dans nos budgets communaux futurs.

Depuis quelques semaines, une petite révolution cantonale touche également Autigny et ses sociétés locales : l'organisation des lotos ! En effet, pour garantir l'application de la nouvelle loi fédérale sur les jeux d'argent, le canton de Fribourg a adopté la loi cantonale sur les jeux d'argent (RSF 958.1) qui est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2021.

L'expérience des premiers lotos organisés depuis la libération des mesures sanitaires, a montré que les organisateurs ne peuvent pas satisfaire à deux exigences essentielles de la loi, à savoir la redistribution de 50% des mises aux joueurs et le principe d'un billet gagnant sur dix. Désormais, seuls les lots « en nature » ou bons d'achat seront autorisés. Le communiqué de presse de la Conférence des préfets figurant sur notre site internet, sous la rubrique LOTO, vous apportera quelques précisions.

En cette nouvelle période de printemps, nous dirons au revoir à notre collègue Maïc Werner, qui a remis son mandat au 31 mai prochain pour raisons professionnelles, après avoir siégé depuis 6 ans au Conseil communal. Merci Maïc pour ta conscience du service public, ton souci de l'équité entre les citoyens, et ta bonne humeur. Tu as largement contribué à « l'équipe extraordinaire » découverte par notre préfète lors de sa visite officielle.

Nous gardons également l'espoir de la venue d'une paix internationale, d'un mieux-vivre sanitaire pérenne. Sûrement plus anecdotique en terme d'importance dans notre vie quotidienne, mais vital pour notre bonne humeur, j'espère que le présage laissé lors du traditionnel Sechseläuten zurichois n'atteindra pas notre campagne fribourgeoise : la tête du bonhomme hiver zurichois, le Böög, n'ayant explosé qu'après 37 mn et 59 secondes... froid et pluie cet été nous seraient ainsi annoncés. Non pas 2 années de suite !

Alors en attendant pour conjurer le sort, mes collègues du Conseil communal se joignent à moi pour vous souhaiter de faire le plein de soleil dans vos cœurs, de belles vacances ... et un très bel été !

Votre dévouée syndique,
Dominique Haller Sobritz



L'assemblée communale du 10 mai 2022

Les citoyennes et citoyens actifs de la commune d'Autigny sont convoqués en assemblée communale ordinaire, le mardi 10 mai 2022 à 20h00, à la halle polyvalente d'Autigny.

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 7 décembre 2021
2. Comptes 2021
 - 2.1 Présentation générale des comptes des investissements et de résultats
 - 2.2 Rapport de l'Organe de révision
 - 2.3 Préavis de la Commission financière
 - 2.4 Approbation des comptes des investissements et de résultats
3. ARCOS – Modification des statuts
 - 3.1. Préavis de la Commission financière à propos des statuts de ARCOS
4. Election du nouvel organe de révision pour les périodes comptables 2022-2024
5. Election d'un membre de la Commission des naturalisations (art. 34 al.1 LDCF)
6. Divers

Le procès-verbal de la séance du 7 décembre 2021 ne sera pas lu. Le procès-verbal ainsi que les autres documents relatifs aux objets à traiter durant la séance, sont disponibles sur le site internet, www.autigny.ch ou durant les heures d'ouverture, à l'administration communale.

Commentaires sur l'ordre du jour

Point 2 Comptes 2021

Contre toute attente d'un déficit envisagé, les comptes 2021 sont plus que satisfaisants. **Un bénéfice de 270'185.20 CHF** nous permet de constater que non seulement, le budget des charges a été globalement et largement respecté, mais aussi que les recettes n'ont pas faibli autant que nous aurions pu le craindre. Toutefois, l'impact de la pandémie sur les revenus, salaires et situations professionnelles difficiles risquent encore d'impacter le résultat 2022. En effet, les plus grosses difficultés liées à la crise sanitaire et son impact sont intervenues en raison de la durée et de la sévérité des mesures sanitaires imposées. Les recettes exceptionnelles, telles que les droits de mutations, totalement imprévisibles et indépendantes de la gestion communale, y ont aussi contribué.

Comme chaque année, une présentation avec ses commentaires détaillés vous seront présentés lors de la prochaine assemblée. L'assemblée est toujours un moment de discussion important entre vos autorités et les citoyens. C'est là aussi que les vrais échanges, les précisions, explications et demandes de part et d'autre, sont le plus à même d'être exprimées et clarifiées « en direct ». Ces occasions d'échanges restent, outil de notre démocratie, tout comme celui des votations et élections : sachons les utiliser pendant qu'ils sont encore là ! nous voyons ce qu'il en est, dans les pays qui en sont dépourvus....



Récapitulatif des comptes des investissements

Comptes Désignation	Comptes 2020		Budget 2021		Comptes 2021	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0 ADMINISTRATION						
1 ORDRE PUBLIC	350,00		31 500,00	60 000,00	20 500,80	56 843,55
2 ENSEIGNEMENT ET FORMATION		13 200,00				
3 CULTURE ET LOISIRS	20 460,75		20 000,00	10 000,00	22 538,25	
6 TRANSPORTS ET COMMUNICATION	237 717,45		150 000,00		22 718,65	
7 PROTECTION-AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT	371 002,20	52 600,45	420 000,00		281,40	60 529,50
9 FINANCES ET IMPOTS	1 110 115,45	1 673 845,40			134 263,05	82 929,10
TOTALISATION	1 739 645,85	1 739 645,85	621 500,00	70 000,00	200 302,15	200 302,15
Résultat				551 500,00		

Récapitulatif des comptes de résultats

Comptes Désignation	Comptes 2020		Budget 2021		Comptes 2021	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0 ADMINISTRATION	507 589,80	267 465,25	591 330,00	246 343,00	583 756,50	305 238,15
1 ORDRE PUBLIC	71 209,90	23 684,25	71 978,00	22 000,00	83 206,10	24 777,25
2 ENSEIGNEMENT ET FORMATION	1 077 400,40	229 404,90	1 213 606,00	304 313,00	1 105 302,35	243 757,40
3 CULTURE ET LOISIRS	174 801,75	26 949,90	171 820,00	29 248,00	180 514,90	32 132,20
4 SANTE	303 212,95	2 247,45	296 601,00	1 500,00	293 684,40	1 850,00
5 AFFAIRES SOCIALES	437 026,10	1 983,50	466 905,00	1 000,00	426 559,55	5 151,15
6 TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	174 022,00	460,00	210 666,00		219 078,25	
7 PROTECTION - AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT	514 771,90	428 153,95	480 539,00	394 271,00	536 985,10	454 125,15
8 ECONOMIE	9 905,90	473,90	12 900,00	500,00	9 794,05	
9 FINANCES ET IMPOTS	361 660,96	2 885 375,02	389 317,00	2 865 254,00	387 919,80	3 029 954,90
TOTALISATION	3 631 601,66	3 866 198,12	3 905 662,00	3 864 429,00	3 826 801,00	4 096 986,20
Résultat		234 596,46		41 233,00	270 185,20	



Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels 2021

⇒ Le rapport de l'organe de révision est également disponible en version PDF sur le site internet, www.autigny.ch

**RAPPORT DE L'ORGANE DE REVISION
POUR L'EXERCICE 2021
au Conseil communal et à la Commission financière de la
COMMUNE D'AUTIGNY**

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels (bilan, comptes de fonctionnement et d'investissements et les engagements conditionnels) de la Commune d'Autigny pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2021.

Responsabilité du Conseil communal

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels conformément aux prescriptions légales incombe au Conseil communal. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil communal est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi sur les communes du canton de Fribourg, à son règlement d'exécution et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir des procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2021 sont conformes à la loi suisse et aux dispositions de la loi sur les communes et de son règlement d'exécution.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance conformément à la loi sur les communes et à son règlement d'exécution et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Givisiez, le 12 avril 2022

Tinguely Consultants SA

Joël Frossard
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable

Annexes :
- Comptes annuels



3 ARCOS – Modification des statuts

Avec l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur les finances communales au 1er janvier 2021 et la mise en place du nouveau Modèle comptable harmonisé MCH2, une révision des statuts de ARCOS était devenue nécessaire. Le Comité directeur a choisi délibérément d'effectuer celle-ci totalement, en raison des nombreux articles si ce n'est à ajouter, mais aussi à rafraîchir, bien que les premiers datent de 2017.

En effet, outre l'introduction de la Commission financière (art.34 RSF 140.61), du règlement des finances, la création et l'ouverture du service d'Insertion Professionnelle de Sarine-Ouest (IPSO) devaient également être intégrées dans les statuts de ARCOS. A cela s'ajoutent quelques modifications relevant plus de la formulation que du contenu et qui ont été effectuées en collaboration avec le service des Communes (SCom) lors de la demande de préavis préalable.

Ces nouveautés ont généré des chapitres supplémentaires, tels que les **Chap. V art. 19 à 21 et Chap. IX art. 30**. Plusieurs articles ont été particulièrement impactés tels que les art. 8, 16, 34 et 35.

Ces statuts ont été adoptés tels que présentés par les délégués de ARCOS lors de l'Assemblée des communes membres du 6 avril 2022. Chaque Exécutif doit également demander le préavis de sa Commission financière.

- > En effet, le préavis de la commission financière est nécessaire si la révision touche un aspect financier (art. 72 LFCo). Cela semble être le cas notamment avec les nouvelles charges du Service IPSO (art. 3 al. 4 et 35 al. 3). Afin de pouvoir valider leur mise en vigueur, ils doivent également être soumis à chaque Assemblée Communale, respectivement à chaque Conseil général.
- > Le SCom a confirmé que dans la mesure, où l'Association reprend librement une nouvelle tâche (ici IPSO), il faut l'acceptation par l'unanimité des communes membres. (art. 113 al. 1bis LCo). En effet, la mention, dans les statuts, qu'il s'agit d'une association à buts multiples n'est pas suffisante pour permettre à l'association de reprendre des tâches.

Enfin, les nouveaux statuts adoptés par l'assemblée des délégués, puis par les législatifs des communes membres, n'ayant fait l'objet d'aucun recours contre les décisions prises, seront envoyés au Service des Communes afin de permettre leur approbation définitive par la DIAF (art. 113 al. 2 LCo)

Le Comité directeur ARCOS.

- ⇒ **Les statuts sont disponibles sur le site internet, www.autigny.ch ou durant les heures d'ouverture, à l'administration communale.**



4. Election du nouvel organe de révision pour les périodes comptables 2022-2024

Il est nécessaire de nommer pour une nouvelle période de trois ans l'organe de vérification des comptes. La fiduciaire Tinguely Consultants SA a procédé à la révision des 3 derniers exercices.

L'art. 98 de la Loi sur les communes précise que l'organe de révision est désigné pour le contrôle d'un à trois exercices. Son mandat prend fin avec l'approbation des derniers comptes annuels. Une ou plusieurs reconductions sont possibles ; toutefois, la durée du mandat d'un organe de révision ne peut excéder six ans consécutifs.

Conformément à l'art. 72 let. i de la Loi sur les finances communales, la Commission financière émet à l'Assemblée communale, une proposition de désignation de l'organe de révision.

5. Election d'un membre de la Commission des naturalisations (art. 34 al. 1 LDCF)

Suite à son déménagement, Mme Claire-Lyse Pasquier a démissionné de la Commission des naturalisations. Il convient de la remplacer. Un nouveau membre sera donc élu lors de la prochaine assemblée communale.

Les personnes intéressées peuvent adresser leur candidature à Madame Dominique Haller Sobritz, Syndique, par courriel à d.haller-sobritz@autigny.ch.

6. Divers

M. David Robert, responsable de l'insertion professionnelle de Sarine-Ouest viendra présenter aux citoyens les services proposés par IPSO.



Les principaux travaux du Conseil communal

Depuis la dernière édition, le Conseil communal

a décidé

- ❖ d'engager Bruno Oberson, comme auxiliaire à la déchetterie ;
- ❖ d'engager Marc Fianza durant l'absence temporaire pour raison de santé de Daniel Chablais ;
- ❖ d'engager, dès le 1^{er} août, Florian Curty, d'employé d'édilité, voirie et conciergerie à 100 % ;
- ❖ suite à la fermeture annoncée du Restaurant de l'Ecu pour la prochaine rentrée scolaire, de commander les repas pour l'accueil extrascolaire auprès de la société **cookids**, traiteur spécialisé pour les crèches et les accueils extrascolaires
- ❖ d'organiser, le mardi 14 juin, une information à la population sur l'emploi du défibrillateur avec massage cardiaque.

a pris acte

- ❖ de la démission du Conseiller communal, Maïc Werner, avec effet au 31 mai 2022 ;
- ❖ que le camp de ski de notre cercle scolaire qui avait dans un premier temps été annulé, a eu lieu à Vercorin (VS) du 28 mars au 1^{er} avril 2022 ;
- ❖ de la démission de Claire-Lyse Pasquier, membre de la Commission de naturalisation

a effectué

- ❖ un sondage sur l'évaluation des besoins en places d'accueil extrafamilial ;

Les projets terminés et en cours

Réalisation du concept de circulation

Le dossier relatif au concept de circulation sera prochainement déposé au Service des ponts et chaussées qui est l'autorité compétente pour publier la mise à l'enquête dans la feuille officielle. Les travaux y relatifs débiteront après la fin du délai de la mise à l'enquête.

Terrain des Glières

Lors de la dernière assemblée, les citoyens ont voté un crédit d'investissement de 300'000 francs pour l'aménagement du terrain des Glières. Il avait été prévu que lors d'une prochaine assemblée, deux projets seraient présentés aux citoyens.

Le Conseil communal a dès lors demandé une nouvelle offre. Afin de finaliser et de vous présenter ces deux projets, le Conseil communal vous informe que ceux-ci vous seront soumis à l'assemblée de l'automne 2022.



Coup de balai



Le « Coup de Balai » a repris son rythme printanier. Les 25 et 26 mars, les communes, les écoles et les associations étaient invitées à organiser un ramassage des déchets sur leur territoire. L'occasion de sensibiliser la population au problème des déchets sauvages. Pour Autigny, les élèves des classes 1-2-3 4 et 7H se sont déployés dans le village. Accompagnés de leurs enseignants, ils ont ramassé de nombreux déchets sur le domaine public de notre commune.

la chanson créée pour l'occasion par Bob de Morlon
petit goûter bien mérité.
Un grand merci à tous les enfants pour leurs efforts.

Pour clore la journée, les enfants ont entonné « Poubelman » puis ils ont pu déguster un



Ukraine - collecte



Le 8 avril, le corps enseignant du cercle scolaire, avec le soutien des communes et du Conseil des parents, a organisé une collecte en faveur de l'Ukraine. Cette collecte a été un franc succès. Nous remercions toutes les personnes ayant participé à cette journée et pour tous les dons effectués.





Informations générales

Récolte des objets encombrants et de la ferraille

Les prochaines dates de récolte des objets encombrants et de la ferraille sont fixées les

Vendredi 10 juin 2022 :	17h00-19h00
Samedi 11 juin 2022 :	09h00-12h00
Vendredi 21 octobre 2022 :	17h00-19h00
Samedi 22 octobre 2022 :	09h00-12h00

Cette dénomination « **ENCOMBRANT** » comprend tous les objets provenant exclusivement d'un usage domestique, suffisamment volumineux pour ne pas être contenu dans un sac de 110 litres.

Il s'agit de :

- **meublier d'ameublement** : tables, chaises, sommiers, lits, armoires démontées, canapés, fauteuils, bureaux, chevets, commodes, salons de jardin, parasols, ...

Nous vous rendons attentifs que les meubles doivent être démontés et débarrassés de toutes les parties métalliques et vitrage.

- **appareils sanitaires** : radiateurs, chaudières démontées, cumulus, ballons d'eau chaude, chauffe-eau, lavabos, baignoires, bacs à douche, bidets, ...
- **objets divers** : vélos, poussettes, tables à repasser, jouets, articles de cuisine, articles de sport, ...

Ne sont pas compris dans la dénomination d'objets encombrants :

- les ordures ménagères ;
- les déchets d'équipement électrique et électronique ;
- les déchets provenant de travaux publics et particuliers : déblais, gravats, décombres, plâtres et tous déchets provenant de la démolition en BTP (cadres de fenêtres, portes...);
- les déchets industriels, commerçants, agricoles et artisanaux dont le volume déposé serait supérieur à celui fixé ci-dessous (au-delà de ce volume, chaque établissement devra faire appel à un prestataire privé pour le ramassage de ses déchets) ;
- les déchets spécifiques tels que : pneumatiques*, batteries automobiles, bidons d'huiles, peintures, solvants et produits chimiques, carcasses et pièces de véhicules ;
- les déchets verts : tailles, feuilles, tontes...

* **Les pneumatiques peuvent être déposés aux dates annoncées des encombrants, au tarif de 5.- pce / 10.- pce avec jante.**

Les caractéristiques maximales des objets sont les suivantes :

- longueur maximale : 2 m
- volume maximal par objet : 1,5 m³
- poids maximal : 100 kg

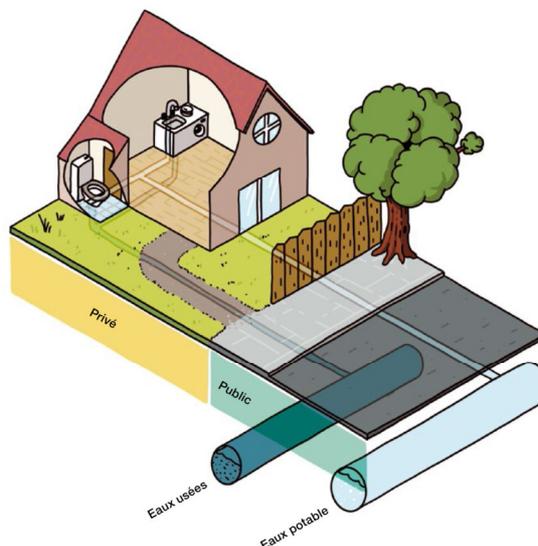




Entretien des conduites privées

Les fortes intempéries de l'été dernier ont donné lieu à de multiples problèmes et interventions pompier, notamment pour les canalisations publiques et privées.

Pour éviter que cela ne se reproduise à l'avenir, nous rappelons aux propriétaires de prendre les mesures nécessaires pour entretenir leurs installations. Nous vous informons que toutes les interventions privées qui concernent un problème de canalisations seront désormais facturées directement aux propriétaires concernés.



Un extrait de l'art. 22 du règlement communal relatif à l'évacuation et à l'épuration des eaux concernant l'entretien des installations privées :

Les installations privées sont entretenues par leurs propriétaires. Toutes les mesures nécessaires doivent être prises afin de les maintenir en parfait état de fonctionnement (par exemple curage, inspection vidéo).

Le conseil communal peut obliger les propriétaires à réparer ou à reconstruire, à leurs frais, leurs installations privées qui, par un défaut de construction ou un manque d'entretien, ne répondent plus aux exigences d'hygiène publique et environnementales, nuisent au bon fonctionnement du réseau d'égouts publics ou occasionnent des dommages à la propriété d'autrui.

Ruissellement :

Tous moyens constructifs nécessaires à protéger une construction du ruissellement en cas de fortes pluies devront être mis en place, de sorte que toutes les ouvertures d'aération, les voies d'évacuation, les pénétrations de tuyaux, les sauts-de-loup ne représentent pas un point d'entrée pour l'eau.

Rappels concernant les haies et plantations

Quelques rappels :

Le long des routes :

- Sur les tronçons rectilignes, les branches des **haies vives** doivent être distantes d'au moins 1,65 m du bord de la chaussée. Elles doivent être taillées chaque année, avant le 1er novembre. Elles ne doivent pas s'élever à plus de 90 centimètres au-dessus du niveau de la chaussée.
- Aucun **arbre** ne peut être planté, sur les fonds bordant une route publique, à une distance inférieure à 5 mètres du bord de la chaussée. Les branches qui s'étendent sur la route doivent être coupées jusqu'à la hauteur de 5 mètres au-dessus de la chaussée.

Dans tous les cas, les normes de visibilité et de sécurité doivent être garanties, aux carrefours et pour sortir des parcelles privées, autant par rapport aux véhicules qu'aux piétons.



En limite de propriété :

- A moins d'entente entre les propriétaires voisins, la **haie vive** n'est plantée qu'à 60 cm de la ligne séparative des fonds. La haie vive ne peut excéder 120 cm de hauteur après la tonte, qui doit s'effectuer au moins tous les deux ans.
- La hauteur des plantations, tels les **arbres, arbustes et buissons**, situées à moins de 10 mètres de la ligne séparative doit être inférieure au double de la distance séparant la ligne séparative du lieu d'implantation des végétaux.

Rappels concernant les clôtures

Le long des routes :

- Les clôtures ne peuvent être construites, rétablies ou exhausées à moins de 1,65 m du bord de la chaussée. La hauteur maximale des clôtures implantées à 1,65 m de la chaussée est de 1 mètre dès le niveau du bord de la chaussée correspondant. Au-delà de cette distance de 1,65 m, une hauteur supérieure est admise, pour autant qu'elle ne constitue pas un obstacle pour la visibilité des usagers.
- Certaines clôtures légères ou provisoires (de type clôture électrique à bétail, constituée de fils de fer ou de lattes de bois) peuvent être implantées à **75 centimètres** du bord des chaussées, le long des routes communales et des chemins publics de dévestiture situés dans la zone à bâtir, à condition qu'elles soient facilement déplaçables.

Les normes de visibilité et de sécurité doivent être garanties.

En limite de propriété :

- Toute clôture, hormis la haie vive, peut être établie dans l'alignement des bornes, à condition de ne pas excéder 120 centimètres de hauteur. Si elle doit dépasser ce maximum, elle sera reculée de la distance correspondant au résultat de la différence entre la hauteur maximale autorisée (120 cm) et la hauteur effective de la clôture.

Contrôle des bâtiments

Selon le règlement du 20 juin 2018 sur la prévention de l'Etablissement cantonal d'assurance des bâtiments – art. 17-18 :

Le contrôle périodique des bâtiments a pour objet le contrôle de l'ensemble du bâtiment afin de veiller à la sécurité des personnes, des animaux et des biens.

Les bâtiments à risque élevé doivent être contrôlés tous les 5 ans, et ceux à risque faible tous les 10 ans. Toutefois, les habitations individuelles ne sont pas soumises aux fréquences précitées mais relèvent de la propre responsabilité des propriétaires. La commune peut, lorsqu'elle le juge nécessaire, procéder à des contrôles sporadiques.

Ces contrôles doivent être effectués par la Commune. Nous vous informons que le bureau communal prendra prochainement contact avec les propriétaires concernés pour effectuer les contrôles périodiques nécessaires.



La vie de la commune

Fermeture et vacances de l'administration communale

Nous vous remercions de prendre note que l'administration communale sera fermée :

le vendredi **27 mai 2022**

Pont de l'Ascension

le vendredi **17 juin 2022**

Pont de la Fête-Dieu

ainsi que pour les vacances estivales du

25 juillet 2022 dès 11 heures au 15 août 2022 inclus



En cas d'urgence ou afin de consulter les dossiers de permis de construire à l'enquête, vous avez la possibilité de laisser un message sur le répondeur au 026/477.16.25 ou de nous adresser un courriel à commune@autigny.ch. Nous vous contacterons pour fixer un rendez-vous.

Fête nationale 2022

La Fête nationale 2022 aura lieu, selon le tournus habituel, le lundi 1er août 2022, à Chénens. Le programme détaillé de la soirée vous parviendra, en temps voulu, par tout-ménage.



Information sur l'utilisation du défibrillateur



Qui sait l'utiliser.... avec les bons gestes?

Vous êtes cordialement invités
à une soirée d'informations et démonstrations.

Mardi 14 juin 2022 à 20h à la Salle communale d'Autigny



Les nouveaux habitants

Nous publions ici, avec leur autorisation, les noms des nouveaux habitants :

- Mme et M. Marc et Florence Gehri et leur fille Lucile
- Mme Janine Kluge et M. Damien Boulanger
- M. Dany Santos
- Mme Nathalie Bosson
- Mme Alexandra Abelé et M. Stéphane Poirel
- Mme Jennifer Dizerens
- M. Vladimir Colella et ses filles Alessia, Lorianna et Estella

Nous leur souhaitons la bienvenue à Autigny et nous réjouissons de faire plus ample connaissance.

Informations aux tireurs astreints aux tirs obligatoires

Pour 2022, l'information contenue dans l'affiche ne sera plus disponible que par voie électronique. Raison pour laquelle vous pouvez scanner le QR-Code ci-dessous ou directement sur l'affiche fixé au pilier public, pour obtenir les traditionnelles informations pour le tir obligatoire.



<https://www.fr.ch/police-et-securite/armee/tirs-obligatoires-en-2022>

Selon la loi sur l'Armée et l'Ordonnance sur les tirs hors du service, chaque commune doit posséder ou faire l'acquisition d'une ligne de tir. Les communes qui ne possèdent pas d'installations de tir doivent s'associer à une autre commune. Afin de satisfaire à ces exigences légales, le Conseil communal a passé, en 2017, une convention avec la Commune de Gibloux.

Le tir obligatoire devant être accompli au stand de **Vuisternens-en-Ogoz**. Les dates pourront être consultées sur le site de la société de tir La Giblana.

http://www.giblana.ch/tirs_obligatoires.html



Sondage Service enfance et Jeunesse (SEJ)

Au mois de février 2022, nous avons effectué un sondage sur l'évaluation des besoins en places d'accueil extrafamilial conformément à l'art. 6 de la loi du 9 juin 2011. Ce sondage doit se faire tous les 4 ans.

A tous les parents ayant répondu à ce questionnaire, nous adressons nos sincères remerciements.

Précolaire

26 ménages étaient concernés par ce sondage. 11 questionnaires sont venus en retour. Ce qui correspond à une participation de 42.31%.

Extrascolaire

43 ménages étaient concernés par ce sondage. 17 questionnaires sont venus en retour. Ce qui correspond à une participation de 40%.

Le détail du sondage sera publié prochainement sur notre site internet.



Les petites annonces

Nettoyages d'été

Pour aider les concierges aux grands nettoyages de la halle et de l'école, le Conseil communal recherche des jeunes personnes, **dès 15 ans révolus**, désirant gagner quelques sous durant leurs vacances et prêtes à fournir un travail de qualité.

Les nettoyages se dérouleront du **18 au 22 juillet 2022**.



Les intéressés sont priés de contacter l'administration communale, jusqu'au **24 mai 2022**, au 026.477.16.25, ou par courriel, à l'adresse commune@autigny.ch.

Accueil extrascolaire « Fourmi'z » - inscription pour la rentrée 2022-2023



Les inscriptions à l'AES pour la rentrée scolaire 2022-2023 sont ouvertes jusqu'au 15 juin 2022.

Ensuite, celles-ci seront acceptées selon les disponibilités d'accueil.

Nous vous rappelons que l'inscription de votre/vos enfants à l'AES, doit être effectuée ou renouvelée pour **chaque année scolaire**. Les formulaires d'inscription sont à disposition sur le site internet de la commune. Les plages horaires seront ouvertes en fonction des demandes.

Accueil extrascolaire « le P'tit Bonheur » - vacances scolaires



L'accueil extra-scolaire le P'tit Bonheur Neyruz est ouvert pendant les vacances scolaires. Le comité de l'Association du P'tit Bonheur propose cette offre aux communes des alentours.

Le formulaire d'inscription est disponible dans la rubrique «Accueil extrascolaire».

Vous pouvez également consulter le site <https://leptitbonheur.ch/accueil-extra-scolaire>.



IPSO – Insertion Professionnelle de Sarine-Ouest



IPSO (Insertion Professionnelle de Sarine-Ouest) est un programme destiné aux personnes des communes de Sarine-Ouest bénéficiant de l'aide sociale.



Opérationnel depuis le 1er avril 2021, **IPSO** a été sollicité par bon nombre d'entreprises et habitants des communes de Sarine-Ouest. A ce jour, ce sont près d'une **centaine d'interventions** diverses qui ont été assurées par notre service et nous vous en remercions.

Remplacements, renforts d'équipes, travaux extérieurs et intérieurs, nous sommes plus que jamais opérationnels et très bien équipés pour répondre à tous vos besoins. Nous sommes à vos côtés pour faciliter votre quotidien et notamment pour les entretiens extérieurs durant le printemps et l'été (désherbage, petits travaux de peinture, aide à l'aménagement de votre jardin, tonte, réparations de portails ou treillis, nettoyages de propriétés, etc.).



Une visite à domicile suivi d'un devis vous seront proposés et ceci sans engagement. Nous sommes également à même de répondre à vos demandes les plus urgentes...



Vous trouverez les informations relatives à notre service ainsi qu'une liste non exhaustive de travaux et services en suivant ce lien : <https://www.arcos-sarine.ch>

Le tarif appliqué pour les habitants des communes membres d'ARCOS est de 30.-/heure.

Contact :
David Robert, responsable IPSO
Route de Rosé 49, 1754 Rosé
079 244 61 13 – ipso@arcos-sarine.ch



COMMUNE D'AUTIGNY

Un coin de terre tranquille où il fait bon vivre



Puériculture et consultations parents-enfants

Depuis le 19 mai, la Croix-Rouge fribourgeoise consulte le **3^{ème} mercredi du mois, l'après-midi, à Autigny**, à la petite salle annexe à la halle polyvalente.



Toutes les consultations ont lieu sur rendez-vous au 026.347.38.83.

Les prochaines consultations auront lieu les :

Lieu	Adresse	Dates et fréquence		
Autigny	Halle polyvalente Rte de Chénens 12 salle annexe	Le 3 ^{ème} mercredi du mois, l'après-midi		
		19 janvier	16 février	16 mars
		20 avril	18 mai	15 juin
		20 juillet	17 août	21 septembre
		19 octobre	16 novembre	21 décembre

PUERICULTURE ET CONSULTATIONS PARENTS-ENFANTS

Le calendrier des consultations 2022, pour Sarine-Campagne peut être téléchargé sur le site :

https://www.autigny.ch/sites/default/files/calendrier_communes_sa_2022.pdf

Croix-Rouge fribourgeoise – Ateliers-échanges petite enfance 2022

Vous trouverez les dates des différents ateliers sur le site :

<https://croix-rouge-fr.ch/fr/prestations/services-aux-familles/puericulture-conseils-aux-parents/>



La Bibliothèque régionale d'Avry

Horaires :

Mardi, jeudi, vendredi : 15h00 - 18h00
Mercredi : 15h00 - 19h30
Samedi : 09h00 - 12h00

Tarifs :

Enfant jusqu'à 16 ans : gratuit
Apprenti - étudiant : 15.-/année
Adulte : 30.-/année
Lecteur occasionnel : 2.-/livre/mois

Informations

- Plus de 22'000 documents
- 8 documents pour un prêt d'un mois
- Romans Large vision

Contact

Bibliothèque régionale d'Avry
CO Sarine-Ouest
Rte de Matran 24
1754 Avry-sur-Matran
biblioavry@bluewin.ch
bra.avry.ch

Dates à réserver

BiblioWeekend

Vendredi 25 mars 2022
de 15h à 18h

Samedi 26 mars 2022
de 9h à 16h

Prêt et animations pour tous

Conférence de Jean Hayoz
vendredi à 18h30 :

"Qu'est-ce qu'une exoplanète
et comment en trouver ?"
(dès 14 ans)



Exposition

Pierre-André PACHE
du 8 avril au 9 juillet 2022

Vernissage le vendredi 8 avril
dès 18h45



Suivez-nous sur



Les CréAteliers

Mercredi 11 mai 2022

Thème : "La concentration active"

1^{ère} séance à 15h

2^{ème} séance à 16h

animés par Sarah Genoud

sur inscription



Les CréAteliers



Bibliothèque régionale Avry



Le Looping - activités

GYM SANTÉ DAMES

PRO SENECTUTE

026 / 347 12 93

sportetformation@fr.prosenectute.ch

Jour : Mercredi

Heure : 15H30 - 16H30

GYM FIT DAMES

Mme Ursula Delley

079 / 792 23 15

ursula_delley@bluewin.ch

Jour : Mardi

Heure : 20H00 - 21H30

GYM MULTI - SPORTS

M. Maxime Arni

079 / 723 30 36

maxime.arni@gmail.com

Jour : Mercredi

Heure : 20H00 - 22H00

GYM ENFANTS 6-8

Mme Opaline Pilecki

075 / 425 21 54

pilecki.opaline@gmail.com

Jour : Vendredi

Heure : 16H30 - 17H30

TIR À L'ARC

M. Laurent Paolicchi

079 / 949 77 19

yougar@icloud.com

Jour : Vendredi

Heure : 17H30 - 19H30

YOGA

Mme. Célia Romanens

079 / 670 57 00

romanensce@hotmail.ch

Petite salle

Jour : Lundi

Heure : 19H00 - 20H00



KYUSHO JITSU

M. Jean Di Domenico

079 / 467 00 16

jeandidomenico53@gmail.com

Petite salle

Jour : 1 x 2^{ième} Mardi de chaque mois

Heure : 18H30 - 20H00

SELF - DÉFENSE

(AIKIDO - PENCHAK - KALI ESCRIMA)

M. Jean Di Domenico

079 / 467 00 16

jeandidomenico53@gmail.com

Grande salle

Jour : Mercredi

Heure : 18H15 - 19H30

BADMINTON JUNIOR - ACTIFS

M. Daniel Rappo

079 / 680 74 53

djrappo@bluemail.ch

Jour : Jeudi

Heure : 18H15 - 20H15 (Junior)

Jour : Jeudi

Heure : 20H15 - 22H00 (Actifs)



Bon à savoir

Certaines informations présentées ci-dessous sont également disponibles sous forme de dépliants au Bureau communal

Famiya – Service de garde d'enfants

 **famiya**
service de garde d'enfants

Vous cherchez une solution de garde pour votre enfant ?

Nos accueillantes offrent une alternative à l'accueil collectif en crèche, en ouvrant leur milieu familial à votre enfant, le temps de la garde. famiya assure la surveillance de l'accueil, gère tous les aspects administratifs et s'occupe de la formation de son personnel.

Inscrivez-vous !



Vous souhaitez devenir accueillante ?

Nous cherchons des personnes sérieuses et motivées, qui sont prêtes à faire de l'accueil d'enfants leur quotidien professionnel. Rejoignez-nous et suivez une formation afin de respecter les standards d'accueil de famiya, et d'offrir aux enfants un environnement favorable à leur épanouissement.

Envoyez-nous votre candidature !



026 322 69 26 info@famiya.ch
www.famiya.ch

Programme bâtiments Fribourg



Le Programme Bâtiments Fribourg

Assainir, ça paye.

Le « Programme Bâtiments Fribourg » permet aux propriétaires fribourgeois de réaliser de substantielles économies pouvant s'élever jusqu'à 40% de l'investissement.



Carte-Culture

Bénéficiez des réductions grâce à la CarteCulture !

Avec la CarteCulture les personnes à faibles revenus peuvent bénéficier de 30 à 70 % de réduction sur les offres culturelles, sportives et éducatives (cinémas, piscines, théâtres, concerts, manifestations sportives, etc.).



La CarteCulture est proposée par Caritas Fribourg. Elle est accessible à toutes les personnes à faible revenu vivant dans les communes partenaires. Autigny en fait désormais partie ! Les bénéficiaires de la CarteCulture peuvent profiter d'une large gamme d'offres réparties dans toute la Suisse. À Fribourg, par exemple, vous payez CHF 10.00 au lieu de CHF 17.00 pour le festival international du film, l'entrée au Musée d'Histoire naturelle est gratuite, vous avez 30 % de réduction sur l'abonnement annuel au journal La Gruyère, 40 % de réduction au Papiliorama, 40 % dans l'Alpamare Pfäffikon, 30 % dans la patinoire Saint-Léonard, des entrées gratuites au musée de la Gruyère... et beaucoup d'autres avantages !

La CarteCulture est gratuite. Plus d'informations sur : www.carteculture.ch/fribourg.

Des bulletins sont à disposition au bureau communal.

Pedibus

**ENVIE QUE VOTRE ENFANT
DEVienne UN SUPER PIÉTON ?
ALORS PENSEZ AU PEDIBUS !
C'EST TOUT SIMPLE ET ÇA
MARCHE COMME UN VRAI
BUS, MAIS À PIED.**

Le Pedibus est un système d'accompagnement des enfants à pied à l'école, sous la conduite des parents.

Des centaines de lignes Pedibus marchent quotidiennement partout en Suisse. Une invention qui change la vie ! La Coordination Pedibus Fribourg vous informe et vous soutient pour créer une ligne Pedibus dans votre quartier. Elle fournit gratuitement du matériel de sécurité et propose une assurance gratuite en collaboration avec le BPA.



La Coordination Pedibus Fribourg, vous informe et vous soutient: fribourg@pedibus.ch
076 430 05 58 - www.pedibus.ch



Pour une mobilité
d'avenir





Chronique forestière annuelle



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FFRIBURURG

La forêt au chevet de notre bien-être

Havre de paix et de ressourcement

Dans nos sociétés modernes et hyperactives, la forêt est appelée à contribuer de manière toujours plus significative à notre santé tant psychique que physique.

Une promenade en forêt a un impact positif sur la restauration et le bien-être psychologique, améliore l'humeur et l'attention. Plusieurs études démontrent qu'en prévention ou même sous forme thérapeutique, les bienfaits des arbres et de la forêt peuvent être mis au service de notre santé. La « sylvothérapie¹ », inspirée de la culture asiatique, est de plus en plus considérée par la médecine traditionnelle.

En ces temps troublés par la pandémie, la forêt apparaît comme un havre de paix. Elle nous accueille « à branches ouvertes », paisible, imperturbable ou presque. Elle nous prend « sous son feuillage », nous console, nous ressource et bien plus encore. C'est que ces arbres, souvent séculaires, invitent à un certain respect, une humilité toute naturelle ; eux qui ont été témoins de guerres et de hauts faits historiques. La forêt est un écosystème évoluant dans une autre dimension temporelle ; le temps s'y arrête, la réflexion ou la méditation occupe tout l'espace ; c'est apaisant.

La douceur du milieu forestier à l'abri des vents, ses températures plus clémentes hiver comme été, son ombrage naturel ou son humidité de l'air constante apportent bien-être à son visiteur. Sa robe de couleurs différentes au fil des saisons et ses puissants troncs jouent un rôle revitalisant sur notre psychisme.

L'important essor ces dernières années de l'école ou de groupes de jeux en forêt n'y est pas étranger. Le contact de l'enfant avec la nature est un atout important pour son développement et sa perception future de notre environnement. Vivre et expérimenter la forêt lui permettra de mieux la comprendre mais aussi plus tard, à l'âge adulte, de nouer un lien émotionnel empreint de souvenirs ou de sensations positives.



Ce pouvoir « thérapeutique » de la forêt, encore largement méconnu au sein de notre société, influencera la manière de façonner et d'entretenir les boisés urbains et périurbains. Le développement de la récréation, de l'éducation et du tourisme durable en forêt induit indirectement des bienfaits pour la santé. Dans ce sens, la promotion de forêts séduisantes, accueillantes et diversifiées contribue significativement au bien-être de notre société.

La mise en place d'une coopération intersectorielle entre propriétaires forestiers, exploitants et professionnels de tous horizons est un véritable défi d'avenir. La forêt de demain sera encore plus multifonctionnelle.



Ce n'est pas pour rien si la médecine traditionnelle japonaise soigne certains maux par immersion dans ce milieu naturel. Le contact auprès d'arbres majestueux, entourés de verdure, nous aide à surmonter difficultés, apporte sérénité et confiance. Cette dimension du bien-être forestier prend toujours plus d'importance dans nos sociétés urbanisées, globalisées, stressées et émotionnellement épuisées.

Le dieu utile
<https://www.freizeitwald.ch/fr/visite-en-foret/sante/bienfaits-de-la-foret-pour-la-sante>

Hauterive, février 2022
 Frédéric Schneider,
 chef du 1^{er} arrondissement forestier,
 Service des forêts et de la nature

¹Sylvothérapie : repose sur l'idée qu'être dans une forêt ou à proximité d'arbres a un effet bénéfique pour le bien-être et la santé (source : Wikipedia).
 Photo : SFN, Illustration : Nikola Zoric



ECO SigNature - Réseau écologique

Il y a un réseau écologique dans ma commune.

Peut-être le savez-vous déjà ; le réseau écologique Sarine-Ouest traverse les communes de Cottens, Chénens, La Brillaz, Autigny et Prez. Que cela signifie-t-il ?

Un réseau écologique regroupe des agriculteurs et agricultrices motivés et soucieux de préserver la biodiversité dans une région donnée. Leur mission est importante car, dans notre pays, la biodiversité est malheureusement en déclin, le paysage s'est petit à petit morcelé, des habitats nécessaires à la flore et à la faune sauvage se sont raréfiés (prairies extensives, haies, jachères, bosquets) et sont maintenant souvent isolés. Le réseau écologique, permet de créer de nouveaux habitats et de les lier avec d'autres milieux naturels nouveaux ou déjà existants. Ainsi, on redonne un peu d'espace aux animaux et aux végétaux, ils y trouvent les ressources nécessaires pour y réaliser leur cycle de vie (se nourrir, s'abriter, se reproduire et se déplacer). Ils peuvent effectuer leur migration plus facilement, se disperser et (re)coloniser de nouveaux endroits. Les agriculteurs et agricultrices membres d'un réseau travaillent avec des biologistes afin de mettre en place des mesures spécifiques favorisant la faune et la flore locale sur leurs parcelles. Dans un réseau, le pourcentage de surfaces de promotion de la biodiversité (SPB) doit atteindre au minimum 12% et les agriculteurs s'engagent à appliquer des mesures supplémentaires : des nichoirs sont installés, certaines zones sont fauchées tardivement, des tas de pierres ou de branches sont posés, des gouilles sont creusées, des haies sont plantées et entretenues de manière spécifique ...

Le réseau Sarine-Ouest est particulièrement riche en possibilités. Son agriculture mixte composée de cultures et de prairies destinées à l'affouragement du bétail permet de varier les mesures favorisant la biodiversité.

Voici quelques exemples de mesures écologiques présentes autour de chez vous :

- Prairies extensives et jachères : ces surfaces pauvres en éléments nutritifs sont composées d'une grande diversité de plantes (de 40 à 70 espèces) et fournissent le gîte et le couvert à un nombre considérable d'animaux (insectes, araignées, amphibiens, reptiles, petits mammifères, oiseaux et passage de grands mammifères).
- Haies, bosquets, berges boisées : ils jouent un rôle de relais, corridor permettant à la faune de circuler. De plus, ils ont l'avantage de garantir une bonne protection contre le vent et l'érosion des sols et offrent de l'ombre au bétail. Les haies sont composées de buissons indigènes à fruits, d'épineux, de vieux arbres et de bois mort et procurent nourriture et abri aux animaux.
- Fruitières hautes tiges : outre leur valeur fruitière et paysagère, les vergers hautes-tiges sont de très bons habitats pour des animaux tels que les oiseaux, les chauves-souris et les insectes. Leur valeur est d'autant plus grande lorsqu'ils sont associés à d'autres mesures telles que les prairies extensives, haies ou d'autres vergers haute-tige.

Il est également important de souligner que si l'agriculture peut beaucoup contribuer au maintien de la biodiversité, les particuliers ont aussi un rôle à jouer et peuvent apporter leur aide en installant des aménagements dans leurs jardins !

!! Avis aux naturalistes amateurs ou chevronnés, vous pouvez nous signaler les espèces intéressantes. (Lièvre brun, hermine, faucon crécerelle, alouette des champs, chouette effraie, tarier pâtre, lézard agile, triton lobé, couleuvre à collier, Gazé et criquet ensanglanté...)



Jachère © Lucile Corrêa-Bovet - Eco SigNature



Prairie extensive et culture traversées par des chevreuils © Briséis Castella - Eco SigNature



Faucon crécerelle sur une molène dans une jachère © Briséis Castella - Eco SigNature

Lucile Corrêa-Bovet et Briséis Castella, bureau Eco SigNature, info@eco-signature.ch, www.eco-signature.ch





Service de l'environnement - Laisse la nature faire sa loi et admire le résultat

LAISSE
LA NATURE
FAIRE
SA LOI

ADMIRE
LE
RÉSULTAT

10 commandements
pour un environnement
sans pesticides et sans
produits chimiques



- 1 Tu n'utiliseras pas d'herbicides sur les chemins, les places, les terrasses et les toits - c'est la loi.
- 2 Tu désherberas mécaniquement ou à la vapeur.
- 3 Tu toléreras les fleurs, les trèfles et les petites mousses.
- 4 Tu éviteras les engrais chimiques dans le jardin et les espaces verts.
- 5 Tu nourriras ton potager avec du compost.



- 6 Tu soigneras tes plantes sans pesticides de synthèse.
- 7 Tu emploieras des produits naturels en cas de nécessité.
- 8 Tu veilleras à la diversité de la flore et de la faune.
- 9 Tu ramèneras les restes de pesticides dans les lieux de vente ou de collecte.
- 10 Tu ne jetteras aucun produit ou déchet dans les grilles d'eaux claires.

Informations supplémentaires
 Service de l'environnement SEn,
 Imp. de la Colline 4, 1762 Givisiez,
 T +41 26 305 37 60,
www.fr.ch/sen

**ESTAT DE Fribourg
 STAAT Fribourg**
 Service de l'environnement SEn
 Amt für Umwelt AGU

Ciao.ch

**TROUVE DES REPONSES
 À TES QUESTIONS**
 À l'aide d'autres jeunes
 et de professionnels



entécoute.ch
 18-20 ans

Ciao.ch est un site romand pour les 11-20 ans. 5 services et des centaines d'informations rédigées pour toi sur des thématiques qui t'intéressent

CIAO.CH



Proch-Ecoute

Proch·écoute
Là pour vous qui aidez un·e proche

Je suis là pour lui et Proch·écoute, là pour moi.

Suzanne, conjointe d'Henri, atteint d'Alzheimer

Scannez-moi pour découvrir des histoires de proches aidant-e-s

@Prochécoute - An'gehör'ige

058 806 26 26 www.proch-ecoute.ch

Vous aidez un-e proche atteint-e dans sa santé ou son autonomie ?

Proch·écoute est la ligne téléphonique cantonale fribourgeoise gérée par l'association PA-F* et est destinée à vous qui êtes proches aidant-e-s. Cette hotline vous offre écoute, information et orientation vers les prestations du réseau socio-sanitaire qui sont adaptées à vos besoins.

*Proches Aidants Fribourg

« Proch·écoute, grâce à ses excellentes connaissances des organisations de la santé et du social du canton de Fribourg, m'a informé et orienté efficacement. »

Pierre, conjoint de Béatrice, atteint de démence

« La Hotline, grâce à ses professionnels qualifiés-e-s dans l'accompagnement des proches aidant-e-s, m'a écouté et m'a soutenu, avec bienveillance et sans jugement. »

Sophio, fille de Stéphane, en situation de handicap

Appelez le
058 806 26 26

Horaires
lundi, mardi, jeudi et vendredi
14-18h

Proch·écoute
www.proch-ecoute.ch



Santépsy.ch

65+ & santé mentale

SANTÉPSY.CH

Viellir fait partie de la vie. C'est un processus naturel qui implique de nombreux changements et d'importantes capacités d'adaptation. Bien vieillir psychiquement, c'est prendre soin de soi. La santé mentale et le bien-être sont aussi essentiels avec l'avancée en âge qu'à tout autre moment de la vie. La santé mentale est indissociable de la santé physique. Tout ce que vous mettez en place au quotidien pour prendre soin de votre santé physique, comme par exemple veiller à une alimentation équilibrée ou encore maintenir une activité physique régulière, est aussi bon pour votre bien-être psychique. Il est également bénéfique de parler de ses émotions – positives et négatives – avec son ou sa partenaire, un·e ami·e proche ou toute autre personne de confiance. Si partager son bonheur paraît assez facile et naturel, partager ses inquiétudes et ses angoisses est aujourd'hui encore difficile.

Pourtant, parler aussi de ce type d'émotions n'est pas un signe de faiblesse, bien au contraire. Parler peut vraiment aider !

Au travers de cette brochure «65+ & santé mentale», Santépsy.ch souhaite vous apporter des informations et des ressources pour vous aider à préserver votre santé mentale.



Manifestations

Veillez consulter le site internet pour les éventuelles mises à jour de dates.

<https://www.autigny.ch/content/calendrier-des-manifestations>

Dates des manifestations

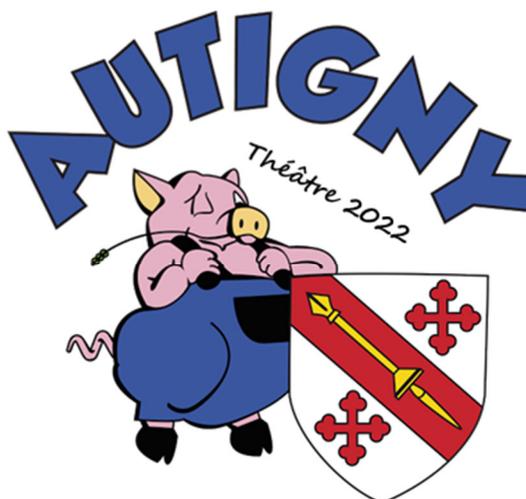
Date	Manifestation	Société organisatrice
08.05.2022	Loto	FC Chénens
22.05.2022	Loto	Cercle scolaire
05.06.2022	Loto	Association chevaline de la Sarine
03.07.2022	Loto	Fanfare « La Mauritia »
01.08.2022	Fête Nationale	Commune de Chénens
21, 22, 23, 28, 29.10.2022	Théâtre	Jeunesse d'Autigny

La Jeunesse d'Autigny a le plaisir de retourner sur scène !

Les représentations auront lieu à la halle polyvalente d'Autigny aux dates suivantes :

- Vendredi 21 octobre 2022
- Samedi 22 octobre 2022
- Dimanche 23 octobre 2022
- Vendredi 28 octobre 2022
- Samedi 29 octobre 2022

Alors, à vos agendas !



COMMUNE D'AUTIGNY

Un coin de terre tranquille où il fait bon vivre



Le bulletin communal est accessible sur notre site internet grâce au QR-Code ci-dessous

